



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au contrat de plan État-Région Auvergne – Rhône- Alpes 2021-2027

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
Vu le décret 83-62 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'État et les collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027 signé le 10 novembre 2022 entre le préfet de la région Auvergne – Rhône-Alpes et le président du Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes ;
Vu le mandat donné par la Première Ministre à la Préfète de la région Auvergne – Rhône-Alpes le 5 juin 2023 pour engager la négociation du volet du CPER 2021-2027 relatif aux mobilités ;
Vu la concertation menée avec les conseils départementaux et les agglomérations des 12 départements ;
Vu le Protocole d'accord sur l'avenant au CPER 2021-2027 relatif au volet « Infrastructures de transport et mobilités » pour la période 2023-2027, signé le 16 mai 2024 entre la Préfète de la région Auvergne – Rhône-Alpes et le président du Conseil régional, en présence du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
Vu l'avis du conseil économique, social, environnemental régional de ... en date du ... ;
Vu l'avis émis par l'autorité environnementale le ... ;
Vu la consultation publique organisée du ... au ... ;
Vu l'accord de la directrice générale des collectivités locales donné le ... à la Préfète de la région Auvergne – Rhône-Alpes de procéder à la signature de l'avenant au CPER 2021-2027 ;
Vu la délibération du Conseil régional en date du ... autorisant le président du Conseil régional à signer l'avenant au CPER 2021-2027.

Entre

Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Auvergne – Rhône-Alpes, agissant au nom de l'État,

Et

Fabrice PANNEKOUCKE, Président du Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes

Il est convenu ce qui suit

PRÉAMBULE

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 a été signé par l'État et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 10 novembre 2022. En son sein, les cosignataires actaient entre autres l'ambition de répondre, en termes de transports, aux enjeux du changement climatique, de la diversité des besoins dans les territoires et de leur équilibre en se fixant les objectifs rappelés ci-après :

- développer une offre de mobilité diversifiée, accessible à tous et pour tous les territoires ;
- développer un maillage stratégique performant de liaisons tous modes pour répondre aux besoins de mobilité ;
- développer une offre de mobilité plus respectueuse de l'environnement ;
- renforcer l'offre de coopération nationale et européenne.

Entre 2021 et 2022, la continuité de l'investissement sur les mobilités s'est caractérisée via les accords régionaux de relance, instaurés en parallèle de la pandémie de Covid-19.

La nouvelle programmation a désormais vocation à être intégrée au document initial par voie d'avenant. Par courrier en date du 5 juin 2023, la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été destinataire d'un mandat de négociations sur le volet mobilités en accord avec les priorités de la politique de mobilité portée par le Gouvernement, déclinant par rubriques les différentes stratégies et programmes structurants qui découlent de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Ce mandat fixait deux objectifs précis : marquer une priorité pour le transport ferroviaire et les transports du quotidien et réaliser des engagements réciproques en faveur de la transition sur l'organisation et l'offre de services déployée par les collectivités.

Une première phase de concertation avec les territoires menée par les préfets de département a débouché sur l'élaboration d'un protocole d'accord signé le 16 mai 2024, fixant les objectifs et la répartition globale du cofinancement, pour un total de 1,38 Mds€ apportés par l'État et le Conseil régional.

Une seconde phase de concertation avec les territoires a permis d'ajuster puis de confirmer les priorités d'intervention qui seront reprises dans cet avenant.

Comme mentionné en annexe 2 du protocole d'accord, les projets en lien avec les jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 ne seront pas traités par le présent avenant et feront l'objet d'une contractualisation externe au CPER. Les projets en lien avec l'organisation des épreuves pourront néanmoins avoir vocation à être valorisés par la suite.

GOUVERNANCE DE LA MOBILITÉ

Le mandat de négociations de l'avenant mobilités prévoyait un renforcement de la gouvernance des mobilités avec notamment :

- la mise en œuvre, à l'échelle régionale, des instruments de coordination prévus par la LOM : comités des partenaires, bassins de mobilité, contrats opérationnels, comités de suivi de desserte ferroviaire, plans d'action en matière de mobilité solidaire ;
- la coordination des offres entre AOM, incluant a minima des modalités de fonctionnement partagées et, le cas échéant, des clauses de cofinancement ;
- L'élaboration de plans de transport et de services de mobilité sur les territoires où la région exerce la compétence d'AOM locale, en lien avec les communautés de communes concernées ;
- la définition de stratégies de transport complémentaires avec les collectivités ayant pris la compétence d'AOM, dans le cadre fixé par la LOM ;
- la poursuite du développement de l'intégration billettique entre AOM.

Gouvernance : instaurer un dialogue de proximité

La Région promeut un développement équilibré du territoire régional qui s'appuie sur le développement des transports collectifs comme des mobilités routières. Il s'agit de répondre aux enjeux de mobilité du quotidien, en s'appuyant sur la complémentarité des modes. Elle s'inscrit pour cela dans une démarche d'aménagement du territoire conformément aux engagements du SRADDET et notamment des objectifs stratégiques 4 et 5, pour faire une priorité des territoires en fragilité et mieux interconnecter les territoires et développer leur complémentarité.

Dans le cadre de la feuille de route adoptée par la Région « Mobilité positives du quotidien : Cap sur 2035 », la Région a défini les principes des comités des partenaires pour son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité régionale (AOMR), et pour l'exercice de sa compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (AOML).

Pour le rôle de la Région AOM R, le territoire Auvergne-Rhône-Alpes est découpé en 5 Comités de partenaires régionaux (CPR) : Auvergne, Vallée du Rhône ouest, Vallée du Rhône est, Alpes sud et Alpes nord. Ils sont composés d'associations d'usagers, des syndicats de salariés, d'organisations professionnelles d'employeurs, de collectivités territoriales et de 4 citoyens tirés au sort (2 hommes, 2 femmes).

La modification de l'article L1231-5 du Code des transports prévoit une refonte du Comité Régional de Partenaires, avec des représentants des employeurs devant occuper 50 % des

sièges. Ce comité doit se réunir au moins deux fois par an et se prononcer notamment sur l'évolution et le financement de l'offre de transports.

Ainsi, en complément de la délibération n°1033 du 29 novembre 2017 portant sur la mise en place de « comités de la mobilité » et de la délibération n°AP-2023-12/02-10-7967 des 14 et 15 décembre 2023 prévoyant l'évolution des 5 Comités de mobilités en « Comités de Partenaires Régionaux », le dispositif de concertation est donc amené à évoluer, avec la mise en place d'un nouveau Comité de Partenaires Régional dont la composition prévoit la parité entre les représentants d'employeurs (13 sièges) et les autres membres (organisations syndicales, associations d'usagers, élus, citoyens tirés au sort).

Pour le rôle de la Région AOM Locale, 30 comités des partenaires ont été définis en regroupant les ressorts territoriaux, respectant les limites des bassins de mobilité, conformément à la loi. Leur composition regroupe les associations d'usagers, des syndicats de salariés, d'organisations professionnelles d'employeurs, de collectivités territoriales et de 2 citoyens tirés au sort (1 homme, 1 femme).

Par ailleurs, en vertu de l'article Article L1215-1 du code des transports, la Région a soumis le projet de délimitation des bassins de mobilités à l'ensemble des parties suivantes : autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10 du même code, les départements et, lorsque la région intervient en application du II de l'article L. 1231-1, les communautés de communes ou communes mentionnées au V de l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales concernées, afin qu'elles émettent un avis consultatif sur ce projet de délimitation avant son adoption, soit 208 collectivités consultées.

Sur cette base, la Région a acté la définition de 25 bassins de mobilités sur la base des critères suivants : les flux de mobilité du quotidien, le périmètre des AOM et des intercommunalités, un périmètre pertinent pour traiter les sujets d'intermodalité, un périmètre pour un dialogue équilibré tenant de pratiques existantes de coopération, les périmètres de projet des Syndicats Mixte de Mobilité, une taille suffisante au regard des poids de population.

Il s'agit de renforcer la coordination en faveur de l'intermodalité et entre les réseaux en matière d'offres et services, de grands équipements (pôles et aires de mobilités) et maillage des infrastructures et de connaissance de la mobilité.

La LOM a eu pour effet d'inciter les communautés de communes à prendre la compétence mobilité et organiser, sur leur ressort territorial, les services de mobilité durable pour effectuer les déplacements réguliers ou occasionnels. Néanmoins, dans le cadre d'échanges conduits par la Région avec les communautés de communes début 2021 et sur la base du choix fait par 95 Communautés de communes de ne pas prendre la compétence mobilité, la Région agit en tant qu'Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur ces territoires.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les conventions partenariales de coopération, rédigées sur la base de la convention-type approuvée par le Conseil régional les 23 et 24 février 2021. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communautés de communes s'engagent à mettre en

œuvre les partenariats et les politiques de mobilités nécessaires, dans le cadre de conventions de délégation de compétence éventuelles.

PROJET

AMÉLIORATION DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN : UNE APPROCHE MULTIMODALE

En 2023, le secteur des transports était responsable de 34 % des émissions de gaz à effet de serre en France¹ (30 % en 2022 à l'échelle régionale), dont la moitié provient des déplacements en voiture particulière. Les habitants des zones périurbaines, qui dépendent fortement de la voiture pour leurs trajets vers les centres urbains, sont particulièrement concernés. Il est donc essentiel de développer des alternatives de transport efficaces et économiques pour réduire cette dépendance et agir en faveur du climat et de la qualité de vie, en diminuant la pollution de l'air. La France, dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), vise à réduire les émissions du secteur des transports de 35 % d'ici 2030 par rapport à 2019.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'amélioration des mobilités quotidiennes est une priorité pour répondre aux besoins des habitants et aux défis environnementaux. Cette démarche s'inscrit dans une approche multimodale, visant à offrir des solutions de transport diversifiées, fiables et durables. Parmi les initiatives phares, les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) joueront un rôle central dans la structuration des mobilités décarbonées au sein des agglomérations. Les six projets régionaux (SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard, Clermont-Auvergne, franco-suisse, grenoblois, lyonnais et stéphanois) visent à renforcer les liaisons ferroviaires entre les métropoles et leurs périphéries, tout en intégrant d'autres modes de transport comme les cars à haut niveau de service et les réseaux cyclables en pleine complémentarité et cohérence avec les transports en commun urbains (bus, tramways...). Ils s'accompagnent de mesures complémentaires telles que le développement des mobilités actives et partagées, l'intermodalité, la mise en place d'une dimension servicielle unifiée (information voyageurs, billettique, tarification) et la limitation de la place accordée aux véhicules, notamment en cœur d'agglomération. En favorisant l'utilisation des transports en commun et en réduisant la dépendance à la voiture individuelle, ces initiatives contribuent activement à la décarbonation des transports et à l'amélioration de la qualité de l'air.

La modernisation du réseau ferroviaire structurant répond également de manière décisive aux besoins de déplacement du quotidien et à la dynamique économique du territoire.

Enfin, les aménagements routiers à proximité des villes illustrent la volonté de fluidifier les déplacements quotidiens, offrant ainsi une meilleure connectivité pour tous les usagers des territoires.

Ce premier axe trouve écho dans les opérations retenues conjointement entre État et Conseil régional et devant être menées sur la période 2023-2027 :

- l'ensemble des missions de préfiguration des différents SERM, objet essentiel définissant le contenu, le périmètre et le calendrier de réalisation des études et attendus ainsi que le rôle de l'ensemble des parties prenantes ;

1 **Source** : Citepa, avril 2024, inventaire format Secten ; estimations préliminaires pour 2023

- une enveloppe générale mutualisée entre les SERM de la région, permettant d'engager les premières études et les premiers travaux suite aux rendus des études d'exploitation des étoiles ferroviaires et à la finalisation des missions de préfiguration. Une attention particulière sera portée sur des lignes importantes pour le territoire comme la ligne Saint-André-le-Gaz – Chambéry ou encore sur le développement du Léman Express (par exemple sur les extensions dans l'Ain vers Culoz et sur la ligne des Carpates). La participation maximale de l'État sur ces opérations sera définie par les clés de répartition définie dans le mandat amendé transmis à la préfète : 50 % pour les études jusqu'à l'AVP et 40 % pour la suite des études et les travaux, dans la limite de l'enveloppe inscrite au CPER ;
- les études et travaux pour la mise en place d'un RER de niveau 1 à infrastructure existante sur les étoiles ferroviaires grenobloises et lyonnaises, permettant d'améliorer l'amplitude horaire de l'offre, d'étendre les périodes de pointe, de standardiser la desserte à la demi-heure en journée et d'uniformiser la fréquence dans les deux sens de circulation ;
- la réalisation des opérations de la phase 1 de l'étoile ferroviaire grenobloise, première étape du volet ferroviaire du SERM grenoblois ;
- les études (jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique) de la mise à quatre voies entre Saint-Fons et Grenay, identifiée comme un maillon essentiel et commun à tous les scénarios de développement de l'étoile ferroviaire lyonnaise, notamment par son rôle indispensable pour fournir une offre au quart d'heure en période de pointe des gares de Vénissieux et Saint-Priest dans un contexte de développement de l'offre « Grandes lignes » et du fret ;
- la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Trévoux et Lyon, dont l'objectif est de créer une liaison directe et sans correspondance entre les deux communes, sur un tracé en site propre ;
- les travaux de finalisation des aménagements du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu ;
- les études et travaux de modernisation de la ligne de la Vallée de l'Arve visant à développer l'offre régionale par la mise en place d'une navette circulant toutes les heures entre La-Roche-sur-Foron et Saint-Gervais-les-Bains, portant ainsi l'offre à deux trains par heure et par sens en période de pointe, en restant compatible avec l'offre de TGV desservant les stations de sport d'hiver ;
- les études sur les axes structurants de la région notamment sur la ligne entre Aix-les-Bains et Annecy et Clermont-Ferrand et Lyon ;
- les compléments d'études et travaux sur l'échangeur du Rondeau et aménagements connexes, fluidifiant la circulation sur des axes structurants de la métropole de Grenoble et développant les modes de transports alternatifs et qualitatifs au droit de l'échangeur.

	Objet	Montant total inscrit au CPER (M€)	Participations (M€)		
			État	Conseil régional	Autres financeurs et/ou reste à financer
Tout SERM	Engagements des premières études et opérations sur les SERM de Grenoble, Clermont-Ferrand, Chambéry, franco suisse et Saint-Étienne	48,03	22,06	25,97	
SERM Lyon	Mise à 4 voies entre Saint-Fons et Grenay	7,09 {1,36}	4,23	{1,36}	2,86
	PEM Lyon Part-Dieu	13,75	6,95	4,38	2,43
	Objectifs relatifs au RER de niveau 1	23,8	10,1	0,3	13,4
	Élaboration du dossier de demande de statut SERM	2,46	1,23	0,61	0,61
	Études et travaux moyen terme, études long terme	71,72 {1,8}	35,91	{1,8}	35,81
	TramTrain de l'Ouest Lyonnais	11	4,9	0	6,1
	BHNS Lyon – Trévoux	169,27 {9,73}	15 {9,73}	154,27	0
	CFEL	20,9	2,25	10,5	8,15
SERM Grenoble	Études et travaux phase 1	60,88	27,11	3,21	30,55
	Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,41	0,7	0,35	0,35
SERM Clermont-Ferrand	Élaboration du dossier de demande de statut SERM	2,04	1,02	0,51	0,51
SERM Chambéry	Étoile ferroviaire de Chambéry – Études : programme d'aménagement sur la ligne Saint-André-le-Gaz – Chambéry	1	0,5	0,5	
	Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,5	0,75	0,37	0,37
SERM Franco-suisse	Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,57	0,78	0,39	0,39
SERM Saint-Étienne	SERM de Saint-Étienne – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,79	0,9	0,45	0,45
Réseau structurant	Clermont-Ferrand – Lyon Étude pour élaborer un schéma directeur + EP	2	1	1	0
	Ligne Aix-les-Bains – Annecy Révision du programme	2	1	1	0
	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve	267,41 {4,59}	108	51,74 {4,59}	107,66
	TET Paris – Clermont-Ferrand Étude pour post 2026	0,2	0,2	0	0
Routes	RN87 : Aménagement du Rondeau	47	47	0	0

{somme investie ou à investir non incluse dans les montants globaux inscrits au CPER, mais valorisée}

Focus SERM : Accélérer les projets de mobilités du quotidien en Auvergne-Rhône-Alpes

Le 27 décembre 2023, la loi sur les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) a été promulguée, pour accélérer le développement coordonné des transports collectifs dans les grandes aires urbaines.

Ces SERM visent ainsi la complémentarité des modes de transports, pour offrir aux usagers des services performants et bien maillés. Ils s'appuient sur le renforcement des dessertes ferroviaires périurbaines, colonnes vertébrales des projets, les gares du réseau, mais également, sur les transports collectifs routiers à haut niveau de service, le covoiturage, les voies vélo et l'ensemble des services offerts aux usagers.

Le territoire régional rassemble à lui seul six aires métropolitaines (Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Étienne et le Franco-suisse) pouvant répondre aux conditions de mise en œuvre de services Express Régionaux Métropolitains (soit 6 des 26 projets labellisés au niveau national).

L'un des enjeux majeurs des démarches SERM est de réussir la coconstruction du déploiement de l'offre de mobilité, en intégrant les besoins de financements des infrastructures, des équipements, du matériel roulant et de l'exploitation des services.

Grâce à la démarche engagée par la Région et les acteurs de chaque territoire, ces six projets de SERM ont obtenu à l'été 2024 la labellisation par l'État, une étape cruciale avant le lancement des études de préfiguration.

À cette occasion, le ministre des Transports a autorisé le recours à la Société des grands projets (SGP) pour mener ces études de préfiguration conjointement avec SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, en partenariat avec les acteurs locaux de chacun des projets. Cette nouvelle étape, conduira au dépôt d'un dossier d'obtention du statut de SERM auprès du ministère des transports pour chacun des six projets.

Pour la Région, il n'y a pas de territoire prioritaire, l'enjeu est un développement équilibré d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle considère ces six projets avec la même attention et la même priorité. Ils font, à ce titre, partie intégrante de sa stratégie régionale « Mobilités positives du quotidien, Cap sur 2035 » adoptée en décembre 2023 et qui s'appuie notamment sur un choc d'offres des dessertes de cars et de trains. Ce même objectif conduit la Région à veiller à l'articulation entre ces projets de SERM et les autres dessertes régionales notamment entre les aires urbaines de la région.

De même une nouvelle gouvernance sera instaurée afin de coordonner efficacement les maîtrises d'ouvrage, garantir les interfaces entre les réseaux et les services en cohérence avec les projets d'aménagement incluant l'État, les territoires, la Région et les gestionnaires d'infrastructures et de services.

ASSURER UNE DESSERTE FINE ET DURABLE DES TERRITOIRES

La région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe des territoires d'une grande diversité, tant sur le plan géographique, avec ses reliefs variés et ses climats contrastés, que sur le plan sociologique, économique et culturel. Dans ce contexte, assurer une desserte fine et durable des territoires devient un défi primordial pour garantir une connectivité équitable entre ces différentes zones, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural, montagneux ou vallonné.

Partant de ce constat, plusieurs solutions ont été mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de la région. Dans un premier temps, les opérations routières de modernisation et d'amélioration des axes nationaux stratégiques sont considérées comme essentielles pour maintenir une mobilité fluide et accessible, en particulier dans les zones les plus isolées et enclavées. En parallèle, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes s'engage activement dans la décarbonation des mobilités. Dans le cadre de la loi 3DS, l'État met à disposition, à partir du 1^{er} janvier 2025 et pour une période de cinq ans, une partie conséquente du réseau routier national, permettant à la Région d'assurer le rôle de maître d'ouvrage pour fédérer les acteurs autour de cette transformation. L'approche repose sur une vision intégrée qui inclut le développement des motorisations moins polluantes, l'avitaillement électrique, ainsi que des solutions de mobilité partagée comme le covoiturage et l'autopartage. Par ailleurs, l'adaptation des infrastructures, telles que la création de voies réservées et de parkings dédiés au covoiturage, ainsi que la conception de routes utilisant des matériaux innovants et écologiques, seront essentielles. Le processus sera accompagné par les « Assises de la mobilité routière décarbonée » en 2025, visant à définir un Plan Régional des Routes Décarbonées à l'horizon 2035, pour guider cette transition vers une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement.

La régénération des lignes ferroviaires de desserte fine constitue également un levier stratégique pour préserver les connexions existantes tout en réduisant l'empreinte carbone du transport. Sur ce point, l'État et le Conseil régional se sont conjointement engagés à ce que l'ensemble des lignes de desserte fine du territoire soient maintenues en service sur la période de contractualisation.

Par ailleurs, les véloroutes, qui s'inscrivent dans des schémas nationaux ou régionaux à vocation principalement touristique, offrent une alternative de mobilité douce tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région.

Enfin, les ascenseurs valléens jouent un rôle clé dans la gestion des flux de mobilité en montagne. En créant des espaces de stationnement en fond de vallée et en assurant la desserte des derniers kilomètres vers les stations, ces dispositifs permettent de désengorger les accès et de faciliter les déplacements dans des zones de montagne souvent difficiles d'accès.

Au titre des leviers cités précédemment, les opérations suivantes seront menées sur le réseau routier :

- le complément sur les opérations de la RN 102 :
 - le contournement nord du Teil dont la traversée très urbanisée est difficile ;
 - la liaison A75-Brioude, passant par une mise à 2x2 voies entre l'A75 et Cohade ;

- l'ensemble des opérations de la RN 7 :
 - la déviation de Livron-Loriol dans la Drôme (barreaux nord, sud et central) prévoyant le contournement des deux centre-bourgs en améliorant la lisibilité et le confort pour les flux du réseau routier national ;
 - les aménagements du barreau de Trévol dans l'Allier en vue d'améliorer la fluidité du trafic de la RN7 et d'assurer une continuité d'aménagement entre Cosne-Cours-sur-Loire et Balbigny ;
 - des études et premiers travaux sur la mise à 2x2 voies sur la section entre Roanne et Saint-Germain-Lespinnasse ;
 - les études et acquisitions foncières de la déviation de Bessay-sur-Allier, afin d'assurer le prolongement de la RN7 en continuité des sections déjà aménagées ;
- les opérations relatives aux aménagements sur la RN 88 :
 - les travaux de construction d'un mur acoustique pour protéger les habitations de la nuisance des nuisances sonores, l'aménagement de l'échangeur de Monistrol et la mise en place de caméra de surveillance sur cet axe ;
 - les travaux entre Saint-Hostien et Le Pertuis, pour permettre l'achèvement de la mise à 2x2 voies entre Firminy et le Puy-en-Velay dont la déviation de Saint-Hostien-Le Pertuis ;
- des premiers travaux sur la RN 122 :
 - sur les traversées de Maurs, Polminhac et Vic-sur-Cère, visant à améliorer la sécurité, la circulation et la qualité de vie dans plusieurs secteurs ;
 - sur les travaux de mise en place du créneau de dépassement de Molompize améliorant la sécurité des usagers en facilitant le doublement des véhicules lents ;
- les premiers aménagements du contournement Nord-Ouest de Vichy, permettant de finaliser la desserte de l'agglomération, de délester la partie urbaine de la RD6 du trafic de transit et de renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- des opérations de modernisation du réseau routier national mis à disposition avec notamment trois opérations sur la RN102 :
 - le créneau de dépassement de Coubladour ;
 - l'aménagement du carrefour de Pradelles ;
 - la rectification du virage de la Teyre, point sensible pour les poids lourds notamment qui sécurisera cette portion et améliorera la fluidité du trafic ;

La liste définitive des opérations inscrites dans cette enveloppe devra faire l'objet d'une validation conjointe entre l'État et le Conseil régional. Les crédits correspondants aux opérations qui ne sont pas encore précisément identifiées ne seront intégrés dans le calcul de la soulte qu'une fois la validation entre les deux parties acquise, postérieurement à la signature du CPER. Les Assises de la mobilité routière décarbonée, événement organisé par la Région, seront l'occasion de définir les opérations prioritaires intégrant cette liste.
- des études générales amont sur la partie routière pour permettre à d'autres opérations d'émerger sur les périodes suivantes ;

L'ensemble de ces opérations routières visent à améliorer la fluidité du trafic tout en délestant les centres-bourgs des villages traversés par les véhicules en transit (notamment sur la RN7). En plus de participer au désenclavement des territoires ruraux, elles permettront d'améliorer la sécurité des usagers et de mieux intégrer les différents modes de transports. Les aménagements envisagés prévoient également des solutions adaptées pour les besoins locaux. Elles participeront à l'amélioration du cadre de vie des riverains, en réduisant les nuisances sonores, la pollution de l'air et la congestion.

Sur les opérations de la RN7 et de la RN209 dont les montants inscrits ne permettent pas de financer la totalité d'une tranche fonctionnelle pour les usagers et afin d'assurer une continuité dans le pilotage de ces opérations, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à poursuivre l'exercice de la maîtrise d'ouvrage au-delà de l'échéance de l'expérimentation fixée au 31 décembre 2029 selon les termes de l'article 2 de la convention cadre signée le 24 janvier 2024. Le cas échéant, il pourra être demandé, avant le lancement des travaux, l'application des dispositions du I. de l'article 41 de la loi 3DS (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage), s'agissant de voies revêtant un intérêt régional.

En complément, le maillage territorial sera assuré par les modes ferroviaires et les nouveaux aménagements cyclables suivants :

- des opérations de régénération de lignes de desserte fine du territoire, notamment sur la partie auvergnate, pour permettre le maintien du service existant sur ces lignes sur la période. Ces opérations concernent également la ligne entre Saint-Gervais et Vallorcine et la ligne dite « ligne des Alpes ». Le Tram Train de l'Ouest Lyonnais (TTOL) est également intégré à cette enveloppe, lui permettant de ne pas subir de baisse de performance, en tant que futur support de SERM. Le financement est assuré par l'État, le Conseil régional et SNCF Réseau ;
- les opérations de création de véloroutes parmi les projets intégrés aux schémas nationaux et régionaux véloroutes, en maîtrise d'ouvrage du Conseil régional ou d'autres collectivités ;
- l'opération de l'ascenseur valléen reliant Bozel à Courchevel et les études sur un possible autre projet susceptible d'émerger sur la période.

Objet	Montant total inscrit au CPER (M€)	Participations (M€)		
		État	Conseil régional	Autres financeurs et/ou reste à financer
Opérations RN 102	44	44	0	0
Opérations RN 7	153,59	68,35	71,56	13,68
Opérations RN 88	177	0	177	0
Opérations RN 122	18	8	10	0
Opération RN 209	27	5	22	0
Études générales amont	15,1	6,65	8,45	0
Enveloppe Modernisation du réseau routier national mis à disposition (3DS)	34	25	9	0
Régénération des lignes de desserte fine du territoire	258,01	150,19	91,99	15,83
Véloroutes (portions sous MOA Conseil régional)	222,3	30	59,3	133
Véloroutes (portions sous MOA collectivités)	69,91	10	10,52	49,39
Ascenseurs valléens	48,35	10	5	33,35
Parkings P+R	50,1	0	0,1	50

RELEVER LE DÉFI DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

En lien avec le constat sur la part importante en termes d'émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, la décarbonation du transport routier de marchandises est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la France et l'Union européenne. Ceux-ci visent une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 au niveau européen, ainsi que la neutralité carbone d'ici 2050, conformément à l'accord de Paris. Le maillage ferroviaire est essentiel pour favoriser le transfert modal et répondre aux besoins des acteurs locaux. Il est crucial de préserver cette desserte des territoires, en particulier les lignes fret secondaires et les installations terminales embranchées (ITE). En plus des opérations retenues dans ce cadre, le Contrat de Plan Interrégional État-Régions vient compléter sur la partie du transport fluvial. Avec l'objectif affiché d'augmenter de 25 % le tonnage du transport fluvial le long de l'axe Rhône-Saône d'ici 2027, d'améliorer la performance multimodale des ports (avec une augmentation de 25 % des transbordements) et de verdir de 30 % la flotte fluviale, ce contrat vise à rééquilibrer les parts modales en faveur des modes massifiés (fluvial et ferroviaire), tout en soutenant le développement économique, l'ancrage territorial et la soutenabilité environnementale.

Des projets d'envergure internationale seront également retenus dans le cadre du CPER tels que le projet de la ligne Lyon – Turin, dont les acquisitions foncières ont été intégrées. Pour rappel, le projet permettra de disposer d'un itinéraire performant pour les flux de marchandises entre Lyon et l'Italie par la création d'un itinéraire dédié au transport de celles-ci entre Avressieux et Saint-Jean-de-Maurienne sur une distance de 62 kilomètres, afin de relier la France et l'Italie. Ce nouvel itinéraire permettra d'offrir un parcours fret performant générant des gains significatifs en termes de coûts d'exploitation. Il mettra à disposition un outil moderne de report modal, facilitant le chargement direct des camions sur des trains via une autoroute ferroviaire à grand gabarit. Ce projet entraînera un gain de temps de 45 minutes grâce au tunnel transfrontalier, comparé aux itinéraires existants. De plus, la gestion des circulations de marchandises sera facilitée grâce à un itinéraire de ligne mixte plus réduit.

Enfin, le projet d'observatoire régional des transports et de la mobilité porté par la DREAL doit contribuer à des mobilités plus durables pour les marchandises et les voyageurs. Suite aux échanges avec les acteurs du secteur, les thématiques de travail suivantes ont été identifiées pour cet outil : report modal et transition énergétique, foncier, logistique urbaine, emploi et formation. Les missions pressenties pour le futur observatoire sont les suivantes :

- production et diffusion d'études, de données et d'indicateurs ;
- animation d'un réseau et d'un lieu d'échange public-privé ;
- information sur la réglementation, ses évolutions et les dispositifs d'aides et d'accompagnements existants ;
- valorisation des initiatives des acteurs régionaux.

Objet	Montant total inscrit au CPER (M€)	Participations (M€)		
		État	Conseil régional	Autres financeurs et/ou reste à financer
Régénération de lignes de capillaires fret	7,3	3,65	0	3,65
Voies mères	7,18	3,59	0	3,59
ITE	3,5	1,4	0	2,1
Acquisitions foncières – Ligne nouvelle Lyon-Turin	8	8	0	0

GARANTIR L'INCLUSIVITÉ DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

La loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a célébré mardi 11 février son 20e anniversaire. Cette loi, qui symbolise bien plus qu'une simple législation, a transformé la manière de concevoir la politique du handicap en France, en offrant notamment une nouvelle définition du handicap.

En termes de mobilités ferroviaires, cette loi trouve de l'écho dans le volet accessibilité des gares. Sur ce point les régions Auvergne et Rhône-Alpes s'étaient fixés l'objectif de mise en accessibilité de 83 de ces établissements recevant du public via les schémas directeurs d'accessibilité. Côté Auvergne l'ensemble des gares inscrites dans les schémas national et régional sont désormais accessibles. Sur la partie rhônalpine, 85 % des gares du schéma national et 55 % des gares du schéma régional sont accessibles (voir annexe 3). La contractualisation sur ce CPER permettra aux trois dernières gares nationales d'être rendues accessibles et de poursuivre les actions menées sur les gares régionales.

En sus, le Conseil régional prévoit de déployer des balises sonores dans certaines gares de la région et d'apporter un supplément de services à la personne.

Objet	Montant total inscrit au CPER (M€)	Participations (M€)		
		État	Conseil régional	Autres financeurs et/ou reste à financer
Mise en accessibilité des gares nationales	21,61	10,91	0	10,7
Mise en accessibilité des gares régionales	41,33	20,66	{4,235}	16,43
Déploiement de balises sonores et services à la personne	3	0	3	0

{somme investie ou à investir non incluse dans les montants globaux inscrits au CPER, mais valorisée}

SUIVI

Afin de réaliser le suivi de l'exécution du volet mobilités, État et Conseil régional élaboreront un bilan annuel des engagements et de l'avancement. Ces informations pourront faire l'objet d'une présentation lors d'une réunion de suivi rassemblant les partenaires État et Conseil régional.

La programmation détaillée de cet avenant pourra faire l'objet d'un réajustement au cours de la période, permettant de tenir compte de l'avancement réel des opérations.

De manière plus globale, l'efficacité de la réalisation des études et travaux de l'avenant mobilités sera déclinée au travers d'une série d'indicateurs détaillés dans le tableau suivant. Cette liste est non exhaustive et pourra être complétée au besoin.

Nom de l'indicateur	Description
Véloroutes – Aménagements sécurisés	Nombre de kilomètres de véloroutes aménagés
Schémas cyclables	Pourcentage du territoire couvert par des schémas cyclables
Évolution du nombre de gares accessibles	Évolution en nombre et en pourcentage des gares accessibles du territoire
Transports en commun en site propre	Nombre de kilomètres de voies créés sur la période de l'avenant mobilités
Aires de covoiturage	Pourcentage du territoire couvert par des schémas d'aires de covoiturage
Part modales des transports du quotidien	Part modales des transports en commun, du covoiturage, du vélo, de la marche à pied dans l'ensemble des transports intérieurs
Transports de marchandises et logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Parts modales du routier, du ferroviaire et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises - Flux origine / destination routiers, ferroviaires et fluviaux de région à région (en t.km) - Nombre d'entrepôts de 10 000 m² à l'échelle départementale
Fret ferroviaire	Nombre d'installations terminales embranchées actives
Gouvernance de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Part des bassins de mobilité couverts par un contrat opérationnel de mobilité Part des EPCI couverts par un plan de mobilité
Véhicules et qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition du parc de véhicules par motorisations et par types - Répartition du parc de véhicules par vignettes crit'air - Emissions GES et NOX liées au transport de personnes et de marchandises

SYNTHÈSE

Sous réserve de l'apport du restant à subventionner par les acteurs locaux, l'avenant mobilités 2023-2027 au CPER 2021-2027 prévoit un financement avoisinant les 2 milliards d'euros, tous partenaires confondus. Le détail des opérations retenues (inscrites et valorisées) se retrouve en annexe 4 de ce document.

Objet	Montant total inscrit au CPER (M€)	Participations (M€)		
		État	Conseil régional	Autres financeurs et/ou reste à financer
Amélioration des mobilités du quotidien	756,81 {17,48}	291,60 {9,73}	229,09 {7,75}	236,12
Assurer une desserte fine et durable des territoires	1117,36	357,19	464,91	295,25
Relever le défi du transport de marchandises	25,98	16,64	0	9
Garantir l'inclusivité du transport ferroviaire	61,71	31,58	3,00	27,13
	{4,233}		{4,233}	
Total	1961,86	697,00	697,00	567,84
	{21,71}	{9,73}	{11,98}	

{somme investie ou à investir non incluse dans les montants globaux inscrits au CPER, mais valorisée}

ANNEXE 1 : OPÉRATIONS VALORISÉES AU CPER

Au-delà des financements apportés dans le cadre de la contractualisation au CPER, l'État et le Conseil régional soutiennent les territoires par le biais d'autres modes de financement.

L'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne (MobiLYSE) est financée par une enveloppe dédiée, qui assure un financement commun entre l'État et la région. Ce dispositif permettra de renforcer le niveau de service du réseau ferroviaire, de développer l'intermodalité, ainsi que d'améliorer les conditions de circulation routière et l'intégration de l'infrastructure. Sur le volet ferroviaire, dans la continuité de l'accord régional de relance et son volet spécifique sur l'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne, les opérations de renforcement des installations électriques et d'allongements de quais entre Saint-Étienne et Ambérieu ont été engagées entre 2021 et 2024 pour permettre l'accueil de trains plus capacitaires (UM3) sur cette ligne à l'horizon 2029 (et dès 2027 entre Lyon et Saint-Étienne), en lien avec la création d'un nouvel atelier de maintenance à Saint-Étienne et l'achat de nouveau matériel roulant. Au niveau routier, la DIR Centre-Est déploie depuis 2022 un vaste programme de travaux de sécurisation de l'itinéraire existant (A7 sud – A47 – RN88 - A72) comprenant la création de bandes d'arrêt d'urgence, l'amélioration de six échangeurs et la création de voies d'entrecroisement. Une voie réservée aux covoitureurs a également été mise en service en 2024 sur l'A7 sud. Par ailleurs, dans le cadre de MobiLYSE l'État accompagne le département du Rhône dans le déploiement d'un programme de travaux sur la RD342 ; il soutient également plusieurs projets d'infrastructures cyclables retenus en 2024 dans le cadre d'un appel à projet dédié au territoire MobiLYSE.

Les projets d'envergure nationale et internationale figurent également dans ce volet. Il s'agit notamment des accès alpins dans le cadre du projet Lyon-Turin, du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise au nord (CFAL nord) et de la fiabilisation de l'axe Paris-Clermont-Ferrand.

Certaines lignes de desserte fine du territoire sont intégrées à des enveloppes externes au CPER. Par exemple, la régénération de la voie sur la ligne de l'Aubrac, des travaux sur la ligne entre Tassin-la-Demi-Lune et Lozanne, ainsi que les lignes attenantes au projet EMILI (projet minier dans l'Allier) sont valorisées dans la section suivante.

Les opérations de suppression et d'aménagements pour la sécurisation des passages à niveau, ainsi que les conventionnements relatifs à la résorption du bruit ferroviaire à proximité des voies, sont financés grâce à des enveloppes nationales, déclinées au niveau régional.

La partie dédiée aux transports en commun bénéficie, quant à elle, du 4e appel à projets *Transports en Commun en Site Propre / Pôle d'Échange Multimodal* (AAP TCSP/PEM), pour lequel 21 porteurs de projets ont été lauréats au niveau régional.

Objet	Montant total (M€)	Participations (M€)		
		État	Conseil régional	Autres financeurs
MobiLYSE ferroviaire	169,15	52,27	45,21	1,28
MobiLYSE routier	95,27	71,84	0,02	23,41
MobiLYSE vélo	4,48	2,24	0	2,24
Accès alpins au tunnel transfrontalier Lyon – Turin (ligne nouvelle) Étude avant-projet détaillée	164	59,1	33	71,9
CFAL nord Étude avant-projet détaillée	42	37	0	5
TET Paris Clermont-Ferrand	139,48	102,11	36,7	0
Lignes EMILI	80,2	5,48	0	0
LDFT hors CPER	51,3	47,65	0	3,66
Aménagements de sécurisation des PN		Enveloppe nationale		
Résorption du bruit ferroviaire	30,64	7,66		22,98
AAP TCSP/PEM	1467,95	122,98	8,99	1335,98
Recyclage de subventions UE (Région)	12,65	0	3,16	0
Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve	14,94	-	4,59	-



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

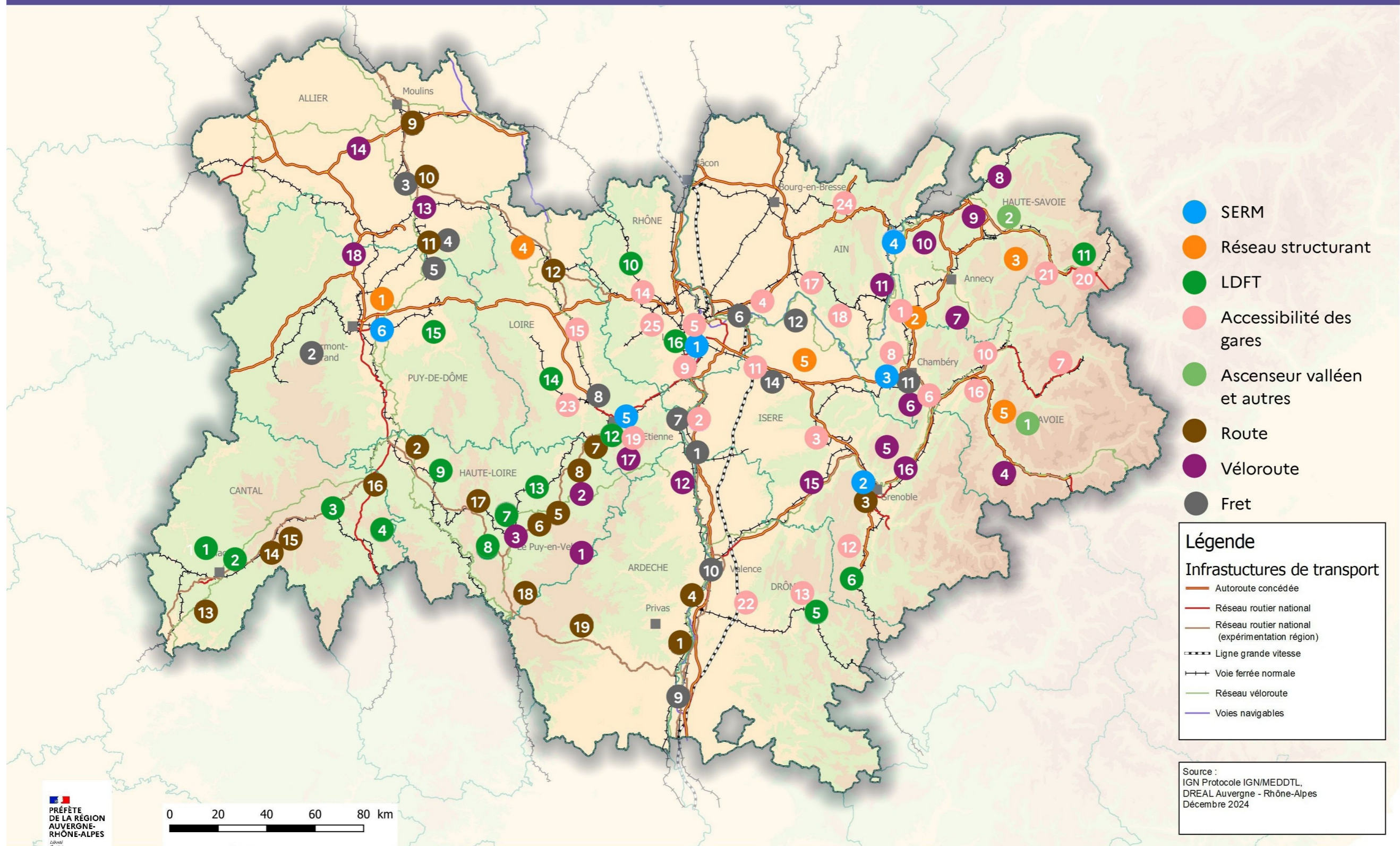
La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au contrat de plan État-Région Auvergne – Rhône- Alpes 2021-2027

Autres Annexes

ANNEXE 2 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OPÉRATIONS

Principales infrastructures de transport en Auvergne-Rhône-Alpes
Transports, infrastructures et mer



SERM (études et travaux)

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. SERM lyonnais | 2. SERM grenoblois |
| 3. SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard | 4. SERM franco-suisse |
| 5. SERM stéphanois | 6. SERM Clermont- Auvergne |
-

Réseau structurant (études et travaux)

- | | |
|---|--|
| 1. TET Paris - Clermont-Ferrand – Études post schéma directeur 2026 | 2. Ligne Aix – Annecy – Révision de programme |
| 3. Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve | 4. Ligne Clermont – Lyon – Études pour un schéma directeur |
| 5. Accès alpins au tunnel transfrontalier Lyon – Turin – Acquisitions foncières | |
-

LDFT (Régénération, études et travaux)

- | | |
|---|--|
| 1. Ligne Lamativie Viescamp | 2. Ligne Aurillac - Viescamp |
| 3. Ligne Aurillac - Arvant | 4. Ligne de l'Aubrac (Viaduc de Garabit) |
| 5. Ligne Livron – Aspres-sur-Buëch | 6. Ligne (Grenoble -) Jarrie – Lus-la-Croix-Haute (dite ligne des Alpes) |
| 7. Ligne Le Puy-en-Velay – Saint-George d'Aurac | 8. Ligne des Cévennes (Brioude – Langogne) |
| 9. Ligne Issoire – Brioude | 10. Ligne Lozanne – Lamure – Chauffailles (- Paray-le-Monial) |
| 11. Ligne Saint-Gervais-les-Bains – Vallorcine | 12. Ligne Saint-Étienne - Firminy |
| 13. Ligne Le-Puy-en-Velay – Firminy | 14. Ligne (Saint-Étienne -) Saint-Just – Montbrison – Boën-sur-Lignon |
| 15. Ligne Clermont - Thiers | 16. Ligne du Tram Train de l'Ouest Lyonnais |
-

Mise en accessibilité des gares

- | | |
|--|---|
| 1. Gare de Rumilly (travaux) | 2. Gare de Saint-Clair-les-Roches (travaux) |
| 3. Gare de Rives (travaux) | 4. Gare de Meximieux-Pérouges (études et travaux) |
| 5. Gare de Lyon-Vaise (études) | 6. Gare de Montmélian (études) |
| 7. Gare de Bourg-Saint-Maurice (études et travaux) | 8. Gare d'Aix-les-Bains-le-Revard (études et travaux) |
| 9. Gare de Vernaison (études) | 10. Gare d'Albertville (études et travaux) |
| 11. Gare de la Verpillière (études) | 12. Gare de Monestier-de-Clermont (études) |
| 13. Gare de Die (études) | 14. Gare de Lamure-sur-Azergues (études) |
| 15. Gare de Balbigny (études) | 16. Gare d'Aiguebelle (études) |
| 17. Gare de Sant-Rambert-en-Bugey (études) | 18. Gare de Virieu-le-Grand-Belley (études) |
| 19. Gare de Saint-Étienne-la-Terrasse (études) | 20. Gare de Chamonix-Mont-Blanc (études) |
| 21. Gare de Chedde (études) | 22. Gare de Crest (études) |
| 23. Gare de Montbrison (études) | 24. Gare d'Oyonnax (études) |
| 25. Gare de l'Arbresle (travaux) | |
-

Ascenseur valléen et autres

- | | |
|---|---|
| 1. Ascenseur valléen Bozel - Courchevel | 2. P+R dans le département de la Haute-Savoie |
|---|---|
-

Routes

1. RN 7 :Déviation de Livron-Loriol
 2. RN 102 : Liaison A 75-Brioude
 3. RN 87 : Aménagement du Rondeau
 4. RN 102 : Contournement nord du Teil
 5. RN 88 : Saint-Hostien/Le Pertuis
 6. RN 88 : murs acoustiques de Plaisance
 7. RN 88 : équipement en caméras de surveillance du réseau
 8. RN 88 : complément échangeur Monistrol
 9. RN 7 : Barreau de Trévol (section entre Villeneuve et Moulins Nord)
 10. RN 7 : Déviation de Bessay sur Allier
 11. RN 209 : Contournement nord ouest de Vichy
 12. RN 7 : déviation Tuilleries-Baraques
 13. RN 122 : Déviation ou aménagements de la traversée de Maurs
 14. RN 122 : Aménagements de la traversée de Polminhac
 15. RN 122 : Aménagements de la traversée de Vic-sur-Cère
 16. RN 122 : Créneaux de dépassement de Molompize
 17. RN 102 aménagements sécurités – créneau Coubladour
 18. RN 102 aménagements sécurités – carrefour Pradelles
 19. RN 102 : Rectification du virage de la Teyre
-

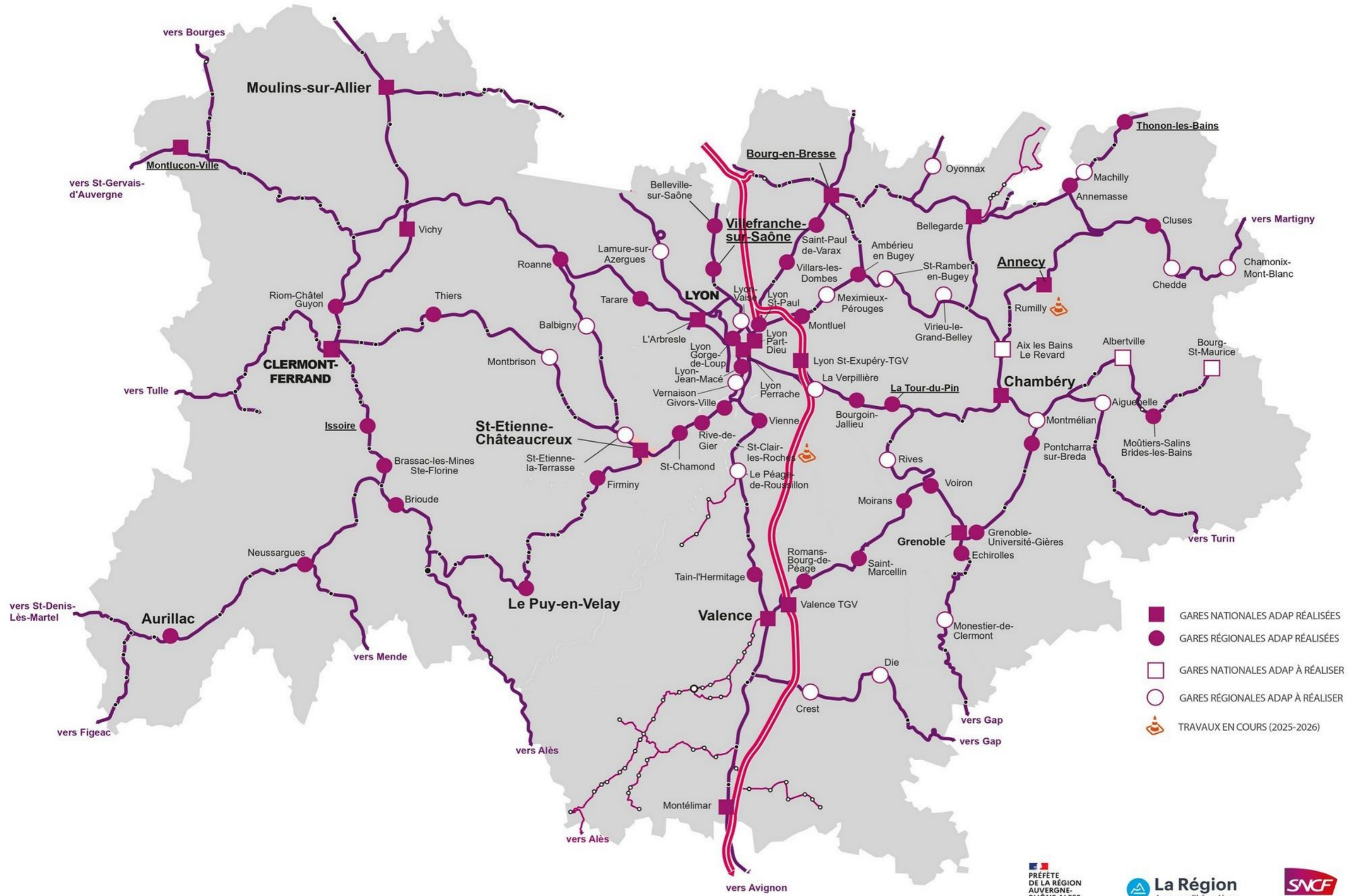
Véloroutes

1. Véloroute Loire – connexion Mont Gerbier
 2. Véloroute du Haut Lignon
 3. Véloroute du Dolaizon
 4. Via Maurienne
 5. Via 5 lacs Isère
 6. Via 5 lacs Savoie
 7. Via 5 Lacs Haute-Savoie
 8. Via Rhône (Anthy – Siez et Nernier – Loisin)
 9. Via Rhône (Loisin-Machilly-Saint Cergues-Ville-la-Grand – Ambilly-Annemasse-Etrembières)
 10. Via Rhône (Archamps – Saint-Julien – Valery)
 11. ViaRhône (Clarafond Arcines - Seyssel)
 12. Via Fluvia - connexion Lac de Vert à ViaRhône
 13. Via Allier : Pont-du-Château-Saint-Yorre et Authezat-Brassac-les-Mines
 14. V75 Moulins – Montluçon
 15. V63 dans le département de l'Isère
 16. V63 : sillon alpin connecté à la via Rhône secteur Grésivaudan
 17. Via Fluvia – connexion Tracol
 18. Via Combrailles
-

Fret ferroviaire

1. ITE – Salaise-sur-Sanne
 2. Régénération capillaire fret – Volvic-Le-Mont-Dore
 3. Régénération capillaire fret – La Ferté-Hauterive – Saint-Pourçain-sur-Sioule
 4. Régénération capillaire fret – Vichy – Cusset
 5. Régénération capillaire fret – Vichy – Puy-Guillaume
 6. Voies mères et faisceau d'arrivée – Saint-Quentin-Fallavier
 7. Voies mères - Saint-Clair-du-Rhône
 8. Voie mère - Veauche
 9. Voie mère - Pierrelate
 10. Voie mère - Porte-lès-Valence
 11. Voie mère - Chambéry
 12. Voies mères – Parc industriel de la Plaine de l'Ain
 13. ITE – Études d'implantation de terminaux de transports combinés (région)
 14. ITE – Parc d'activités de Chesnes
-

ANNEXE 3 : SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DES GARES DE LA RÉGION AUVERGNE – RHÔNE-ALPES (JANVIER 2025)



ANNEXE 4 : MAQUETTE FINANCIÈRE DES OPÉRATIONS INSCRITES ET VALORISÉES À L'AVENANT MOBILITÉS

Bilan des montants inscrits

	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs prévisionnelle	Montant restant non subventionné à date
Service express régional métropolitain	451,1	438,21	134,4	175,35	47,18	81,28
<i>SERM Lyon</i>	332,88	319,99	80,56	170,06	14,55	54,81
<i>SERM Grenoble</i>	62,28	62,28	27,82	3,56	30,9	0
<i>SERM Clermont-Ferrand</i>	2,04	2,04	1,02	0,51	0,51	0
<i>SERM Chambéry</i>	2,5	2,5	1,25	0,37	0,37	0,5
<i>SERM Franco-suisse</i>	1,57	1,57	0,78	0,39	0,39	0
<i>SERM Saint-Étienne</i>	1,79	1,79	0,9	0,45	0,45	0
Réseau structurant	284,2	279,61	118,2	53,74	58,83	48,83
Ligne de desserte fine du territoire	258,01	258,01	150,19	91,99	15,83	0
Accessibilité PMR	65,94	61,71	31,58	3	27,13	0
Fret ferroviaire	17,98	17,98	8,64	0	0	9,34
Route	515,68	515,68	204	298	13,68	0
Transports collectifs	98,45	98,45	10	5,1	83,35	0
Véloroutes	292,21	292,21	40	69,82	182,39	0
Total	1983,57	1961,86	697	697	428,39	139,45
montant valorisé à inclure pour le total :					21,71	

Pour rappel, montants prévus au protocole :

	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)
Service express régional métropolitain	322	147	175
Réseau structurant	168	110	58
Ligne de desserte fine du territoire	174	104	70
Accessibilité des gares	56	53	3
Fret ferroviaire	32	32	0
Route	494	194	300
Transports collectifs	24	10	14
Véloroutes	110	40	70
Total	1380	690	690

Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant inscrit au CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
-	Engagements des premières études et opérations sur les SERM de Grenoble, Clermont-Ferrand, Chambéry, franco suisse et Saint-Étienne	48,036	48,036	22,064	25,972			
69, 38, 01	SERM lyonnais – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	2,458	2,458	1,229	0,614	0,614	0	2024
69	SERM lyonnais – PEM Lyon Part-Dieu – Finitions tranche 1 (sol et acoustique hall principal)	3,9	3,9	1,95	1,95	0	0	2024
69	SERM lyonnais – Finalisation des aménagements du PEM Lyon Part-Dieu	5	5	5	0	0	0	
69	SERM lyonnais - Finalisation Hall Part-Dieu	4,85	4,85	0	2,425	2,425	0	2025
69, 38, 01	SERM lyonnais – premières études pour la mise en œuvre d'un RER de niveau 1	1	1	0,5	0,3	0,2	0	2024
01, 69	SERM lyonnais – BHNS Lyon-Trévoux – Travaux de ligne – MOA Région	115,5	105,77	Valorisé {9,73}	105,77	0	0	
01, 69	SERM lyonnais – BHNS Lyon-Trévoux – Autres objets – MOA Région	63,5	63,5	15	48,5	0	0	
38, 69	SERM lyonnais – Études mise à 4 voies entre Saint-Fons et Grenay (jusqu'à DUP)	5,45	4,088	2,725	Valorisé {1,3625}	1,363	0	2024
69	SERM lyonnais – Études de faisabilité de premiers aménagements de capacité en lien avec M4V (MOA SNCF Réseau)	7,2	5,4	3,6	Valorisé {1,8}	1,8	0	2024
69	SERM lyonnais – Études sur la réouverture de la halte de Toussieu-Chandieu (Portes du Dauphiné)	3	3	1,5	0	0	1,5	
69	SERM lyonnais – Poursuite du programme d'amélioration de la régularité via des renforcements IFTE (sous-station de Saint-Priest et Saint-Clair, renforcement caténaire entre Guillotière et Chandieu) – Fin du plan de mobilisation	12,8	12,8	5,12	0	0	7,68	2025
69, 38, 01	SERM lyonnais – études pour la mise en œuvre d'un RER de niveau 1 (sécurisation PN et gares)	4,8	4,8	2,4	0	0	2,4	2025?
69, 38, 01	SERM lyonnais – premiers travaux pour la mise en œuvre d'un RER de niveau 1 (sécurisation PN et gares)	5,2	5,2	2,08	0	0	3,12	2025?
69	SERM lyonnais - TramTrain Ouest Lyonnais - Études/Tvx faisceau de Remisage 1/4 brignais	6	6	2,4	0	0	3,6	
69	SERM lyonnais – Tram Train Ouest Lyonnais - Développement, phase d'émergence, préparation du schéma de long terme (Axe Brignais - Vourles – Millery-Montagny – Givors Canal – Givors Ville et axe Brévennes)	5	5	2,5	0	0	2,5	
69	SERM lyonnais – Études premiers aménagements de capacité (tube Part-Dieu – Perrache, dénivellation de Sathonay, TMV à Part-Dieu, création de terminus périurbains) et autres aménagements connexes non listés dans les autres lignes ci-dessous, y compris sécurisation liée à la hausse de trafic à l'horizon 2035+ : études sous MOA SNCF Réseau et SNCF G&C	53,5	53,5	26,75	0	0	26,75	2025?
69	SERM lyonnais : nouveau franchissement du Rhône – études avant DUP	3,4	3,4	1,7	0	0	1,7	2025?

Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant inscrit au CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
38	SERM lyonnais – Réouverture de la halte de Reventin-Vaugris	9,42	9,42	3,858	0	0	5,562	
69	SERM lyonnais – Tramway/tram-train Crémieu-Meyzieu dit CFEL (études, travaux post 2027) – MOA Région	13	13	1,5	10,5	1	0	
69	SERM lyonnais – Tramway/tram-train Crémieu-Meyzieu dit CFEL (études, travaux post 2027) – MOA Sytral Mobilité	7,9	7,9	0,75	0	7,15	0	
38	SERM grenoblois – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,408	1,408	0,704	0,352	0,352	0	2024
38	SERM grenoblois – Étude « RER niveau 1 » ie augmentation de la desserte actuelle à infrastructure constante + étude de criticité PN à cette horizon	0,54	0,54	0,27	0,162	0,108	0	2024
38	SERM grenoblois – Phase 1 – passage souterrain de Brignoud	17,7	17,7	7,35	0	10,35	0	2023
38	SERM grenoblois – Phase 1 – Création du terminus de Brignoud	25,9	25,9	11,655	0	14,245	0	2024
38	SERM grenoblois – Phase 1 – Bifurcation à niveau de Veynes et amélioration du débit à Echirolles	10,572	10,572	4,757	3,05	2,765	0	2024
38	SERM grenoblois – Phase 1 – Déplacement de la halte de Pont-de-Claix	5,7	5,7	2,85	0	2,85	0	2023
38	SERM grenoblois – Phase 1 – Réouverture de la halte de Domène (EP complémentaires)	0,464	0,464	0,232	0	0,232	0	2024
03, 63	SERM Clermont-Auvergne – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	2,044	2,044	1,022	0,511	0,511	0	
73	SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry et Avant-Pays Savoyard– Métropole Savoie – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,498	1,498	0,749	0,375	0,375	0	
73	Étoile ferroviaire de Chambéry – Études : programme d'aménagement sur la ligne Saint-André-le-Gaz - Chambéry	1	1	0,5	0,5			
01, 74, Suisse	SERM franco-suisse – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,566	1,566	0,783	0,392	0,392	0	
42	SERM stéphanois – Élaboration du dossier de demande de statut SERM	1,794	1,794	0,897	0,449	0,449	0	

Modernisation du réseau ferroviaire structurant

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
03, 42, 63, 69	Clermont-Ferrand – Lyon Études pour élaborer un schéma directeur + EP	2	2	1	1	0	0	
73, 74	Ligne Aix-les-Bains – Annecy Études - Révision du programme	2	2	1	1	0	0	
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Voie – Études projet et travaux anticipés	14,001	9,702	5,22	Valorisé {4,299}	4,483	0	2023
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Gare de Sallanches – Études avant-projet	0,325	0,225	0,122	Valorisé {0,100}	0,104	0	2023
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Gare de Marignier – Études avant-projet	0,275	0,191	0,103	Valorisé {0,084}	0,088	0	2023
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Gare de La Roche-sur-Foron – Études avant-projet	0,34	0,236	0,127	Valorisé {0,104}	0,109	0	2023
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve Études et travaux « Phase 1 » (précédents accords)	169,059	169,059	63,259	51,743	54,046	0	2025 ou 2026 : PRO gares 2026 : REA
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve Études et travaux « Phase 2 »	88	88	39,17	NC	NC	48,83	anticipée voie 2027 : REA voie et gares
03, 63	TET Paris – Clermont-Ferrand Études post schéma directeur 2026	0,2	0,2	0,2	0	0	0	
38, 69, 73	Accès alpins au tunnel transfrontalier Lyon – Turin (Ligne nouvelle) – Acquisitions foncières	8	8	8	0	0	0	De 2023 à 2027

Régénération des lignes de desserte fine du territoire

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
Opérations conventionnées		21,977	21,977	13,241	7,186	1,549	0	
38	Ligne (Grenoble -) Jarrie – Lus-la-Croix-Haute (dite ligne des Alpes) – travaux urgents Larchat	0,323	0,323	0,177	0,118	0,027	0	2024
38	Ligne (Grenoble -) Jarrie – Lus-la-Croix-Haute (dite ligne des Alpes) –viaduc de Lalley	0,4	0,4	0,322	0,044	0,034	0	2025
38	Ligne (Grenoble -) Jarrie – Lus-la-Croix-Haute (dite ligne des Alpes) – APO-DCE	8,742	8,742	6,687	1,312	0,743	0	2024
42, 43	Ligne Saint-Etienne – Firminy – APO/DCE	2,997	2,997	1,646	1,097	0,255	0	2024
42, 43	Ligne Le-Puy-en-Velay – Firminy – REA	5,764	5,764	4,409	0,865	0,49	0	2024
74	Saint-Gervais – Vallorcine – PRO Voies	1,6	1,6	0	1,6	0	0	2024
74	Saint-Gervais – Vallorcine – SST Chedde	2,15	2,15	0	2,15	0	0	2024
Opérations à conventionner		236,035	236,035	136,948	84,803	14,283	0	
63	Ligne Clermont-Ferrand – Thiers	13	13	10,595	1,3	1,105	0	
42	Ligne (Saint-Étienne -) Saint-Just – Montbrison – Boën-sur-Lignon	13,7	13,7	11,166	1,37	1,165	0	
69	Tram-train de l'ouest lyonnais – Ligne Saint Paul – Saint Bel	18	18	14,67	1,8	1,53	0	
69	Tram-train de l'ouest lyonnais – Ligne Tassin-la-Demi-Lune – Lozanne	2	2	1,63	0,2	0,17	0	
15	Ligne (Brive -) Lamativie – Viescamp (- Aurillac)	5	5	4,075	0,5	0,425	0	
15	Ligne Aurillac – Viescamp	5	5	4,075	0,5	0,425	0	
15	Ligne Aurillac – Arvant	6	6	4,89	0,6	0,51	0	
15	Ligne de l'Aubrac (Béziers – Neussargues)	16	16	13,04	1,6	1,36	0	
26, 05 (PACA)	Ligne Livron – Aspres-sur-Buëch (travaux urgents)	5	5	4,075	0,5	0,425	0	
26, 05 (PACA)	Ligne Livron – Aspres-sur-Buëch (études pour travaux post 2027)	10	10	8,15	1	0,85	0	
42, 43	Ligne Le Puy-en-Velay – Saint-George d'Aurac	19	19	15,485	1,9	1,615	0	
43	Ligne des Cévennes (Brioude – Langogne)	25	25	20,375	2,5	2,125	0	
43	Ligne Issoire – Brioude	2,3	2,3	1,875	0,23	0,196	0	
43, 63	Ligne Lozanne – Lamure – Chauffailles (- Paray-le-Monial)	10	10	8,15	1	0,85	0	
69, 71 (BFC)	Ligne Saint-Gervais-les-Bains – Vallorcine	68	68	0	68	0	0	
26,38	Ligne (Grenoble -) Jarrie – Lus-la-Croix-Haute (dite ligne des Alpes)	18,035	18,035	14,698	1,803	1,533	0	
Pourcentage sur nouvelles conventions				81,5 %	10 %	8,5 %	0	

Mise en accessibilité des gares

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
Région	Déploiement de balises sonores et services à la personne	3	3	0	3	0	0	
74	Gare de Rumilly – REA	8,261	8,261	4,131	0	4,131	0	2024
38	Gare de Saint-Clair-les-Roches – REA	7,6	7,6	3,8	0	3,8	0	2024
38	Gares de Rives – REA	5,8	5,8	2,9	0	2,9	0	2025
01	Gare de Meximieux-Pérouges – APO-DCE	0,45	0,45	0,225	0	0,225	0	2024
69	Gare de Lyon Vaise – PRO-DCE	0,45	0,225	0,225	Valorisé {0,225}	0	0	
73	Gare de Montmélian – phase 1 (TVP Ligne Chambéry -Grenoble) – PRO-DCE	1,2	0,6	0,6	Valorisé {0,6}	0	0	
73	Gare de Bourg Saint Maurice – EP/AVP	7,367	7,367	0,255	0	0,175	0	23/24
73	Gare de Bourg Saint Maurice – PRO-DCE/REA			3,468	0	3,468	0	
73	Gare d'Aix-les-Bains le Revard – EP/AVP	6,65	6,65	0,2	0	0,15	0	23/24
73	Gare d'Aix-les-Bains le Revard – PRO-DCE/REA			3,15	0	3,15	0	
73	Gare d'Albertville – EP/AVP	7,597	7,597	0,255	0	0,175	0	23/24
73	Gare d'Albertville – PRO-DCE/REA			3,583	0	3,583	0	
69	Gare de Vernaison – AVP/PRO-DCE	0,6	0,3	0,3	Valorisé {0,3}	0	0	
38	Gare de La Verpillière – PRO-DCE	0,4	0,2	0,2	Valorisé {0,2}	0	0	
73	Gare de Montmélian – phase 2 (Ligne Chambéry -Modane) – AVP/PRO-DCE	0	0	0	0	0	0	
38	Gare de Monestier de Clermont – EP/AVP/PRO-DCE	0,69	0,345	0,345	Valorisé {0,345}	0	0	
26	Gares de Die – EP/AVP/PRO-DCE	0,64	0,32	0,32	Valorisé {0,32}	0	0	
69	Gare de Lamure sur Azergues – EP/AVP	0,34	0,17	0,17	Valorisé {0,17}	0	0	
42	Gare de Balbigny -EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
73	Gare d'Aiguebelle – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
01	Gare de Saint-Rambert-en-Bugey – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
01	Gares de Virieu-le-Grand-Belley – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
42	Gare de Saint-Etienne La Terrasse – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
74	Gare de Machilly – AVP	0,25	0,125	0,125	Valorisé {0,125}	0	0	
74	Gare de Chamonix Mont Blanc – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
74	Gare de Chedde – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
26	Gare de Crest – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
42	Gare de Montbrison – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
01	Gare d'Oyonnax – EP	0,09	0,045	0,045	Valorisé {0,045}	0	0	
69	Gare de L'Arbresle – REA	10,747	10,747	5,374	0	5,374	0	2023
01	Gare de Meximieux-Pérouges – REA	3	1,5	1,5	Valorisé {1,5}	0	0	

Fret ferroviaire et transport combiné

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs <i>Obtenu/Convenue</i>	Part prévisionnelle autres financeurs <i>À financer</i>	Année prévisionnelle convention de financement
63	Régénération de 5 lignes capillaires fret en ex-Auvergne Volvic – Le Mont-Dore	3	3	1,5	0	0	1,5	
03	Régénération de 5 lignes capillaires fret en ex-Auvergne La Ferté-Hauterive – Saint-Pourçain-sur-Sioule	1	1	0,5	0	0	0,5	
03	Régénération de 5 lignes capillaires fret en ex-Auvergne Vichy – Cusset	0,3	0,3	0,15	0	0	0,15	
03	Régénération de 5 lignes capillaires fret en ex-Auvergne Vichy – Puy-Guillaume	3	3	1,5	0	0	1,5	
38	Voies mères de Saint-Quentin-Fallavier (capillaire fret)	4,06	4,06	2,03	0	0	2,03	
38	Faisceau d'arrivée de Saint-Quentin-Fallavier (capillaire fret)							
38	Voies mère de Saint-Clair-du-Rhône – Étude pour la réouverture de l'accès sud (capillaire fret)	0,06	0,06	0,03	0	0	0,03	
42	Voie mère de Veauche – Études et travaux (capillaire fret)	1	1	0,5	0	0	0,5	
26	Voie mère de Pierrelate – travaux de régénération (capillaire fret)	1	1	0,5	0	0	0,5	
26	Voie mère de Porte-lès-Valence – travaux de régénération (capillaire fret)	1	1	0,5	0	0	0,5	
73	Voie mère de Chambéry – étude création d'une troisième voie (capillaire fret)	0,06	0,06	0,03	0	0	0,03	
01	Voies mères – Parc industriel de la Plaine de l'Ain (capillaire fret)	-	-		0	0		
69	ITE – Études pour l'implantation de terminaux transports combinés	0,5	0,5	0,2	0	0	0,3	
38	ITE – Parc d'activités de Chesnes	1	1	0,4	0	0	0,6	
38	ITE – Salaise-sur-Sanne	2	2	0,8	0	0	1,2	

Réseau routier national

Département	Intitulé de l'opération	Coût total de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
07	RN 102 : Contournement nord du Teil	93,7	23	23	23	0	0	0	
43	RN 102 : Liaison A75-Brioude	88	21	21	21	0	0	0	
38	RN 87 : Aménagement du Rondeau	149,4	47	47	47	0	0	0	
26	RN 7 : Déviation de Livron-Loriol – barreau central	143,3	43,085	43,085	41,848	44,555	11,682	0	
26	RN 7 : Déviation de Livron-Loriol – barreaux nord et sud		55	55					
43	RN 88 : Saint-Hostien/Le Pertuis	226,5	168	168	0	168	0	0	
43	RN 88 : murs acoustiques de Plaisance	5	5	5	0	5	0	0	
42, 43	RN 88 : équipement en caméra de surveillance du réseau	3	2	2	0	2	0	0	
43	RN 88 : complément échangeur Monistrol	9,3	2	2	0	2	0	0	
03	RN 7 : Barreau de Trévol (section entre Villeneuve et Moulins Nord)	27	27	27	12	15	0	0	
15	RN 122 : Déviation ou aménagements de la traversée de Maurs	60	1	1	0,5	0,5	0	0	
15	RN 122 : Aménagements de la traversée de Polminhac		3	3	1,5	1,5	0	0	
15	RN 122 : Aménagements de la traversée de Vic-sur-Cère		7	7	3	4	0	0	
15	RN 122 : Créneaux de dépassement de Molompize		8	7	7	3	4	0	0
03	RN 209 : Contournement nord ouest de Vichy (études et AF)	75	7	7	5	2	0	0	
03	RN 209 : Contournement nord ouest de Vichy (premiers travaux)		20	20	0	20	0	0	
03	RN 7 : Déviation de Bessay sur Allier (études et AF)	75	3,5	3,5	3	0,5	0	0	
03	RN 7 : Déviation de Bessay sur Allier (premiers travaux)		10	10	0	10	0	0	
42	RN 7 : Section Saint-Germain-Lespinasse / RN 7 : Roanne (dont déviations des Tuileries et des Baraques)	85	15	15	11,5	1,5	2	0	
	Études générales (amont) – Réseau expérimenté répartition État au prorata du réseau routier expérimenté (69%) Avant le 1^{er} janvier 2025		3	3	3	0	0	0	
	Études générales (amont) – Réseau expérimenté répartition État au prorata du réseau routier expérimenté (69%) Après le 1^{er} janvier 2025		10,967	10,967	2,52	8,447	0	0	
	Études générales (amont) – Hors réseau expérimenté		1,132	1,132	1,132	0	0	0	
	Enveloppe modernisation du réseau routier national mis à disposition de la Région par l'État (dont décarbonation)		22	22	13	9	0	0	
43	Enveloppe modernisation RN 102 aménagements sécurités – créneau Coubladour	3,5	3,5	3,5	3,5	0	0	0	
43	Enveloppe modernisation RN 102 aménagements sécurités – carrefour Pradelles (section Fangeas – Pradelles)	2,5	2,5	2,5	2,5	0	0	0	
07	Enveloppe modernisation RN 102 : Rectification du virage de la Teyre	15	6	6	6	0	0	0	

Transports en commun – multimodalité

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
73	Ascenseur valléen Bozel-Courchevel	43,35	43,35	5	5	33,35		
région	Études autres ascenseurs valléens	5	5	5	0	0		
74	Parkings P+R	50,1	50,1	0	0,1	50		

Véloroutes

Département	Intitulé de l'opération	Montant total du projet (M€) 2023-2027	Montant total prévisionnel CPER 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs Obtenu/Convenue	Part prévisionnelle autres financeurs À financer	Année prévisionnelle convention de financement
Véloroutes MOA Région								
43	Véloroute Loire – connexion Mont Gerbier	20	20	3	7,5	9,5		
43	Véloroute du Haut Lignon	6,5	6,5	0,5	3,5	2,5		
43	Véloroute du Dolaizon	3	3	0,2	0,8	2		
03	V75 Moulins – Montluçon	25	25	4	4,5	16,5		
63	Via Combrailles	10	10	0,5	2	7,5		
73	Via Maurienne	42,8	42,8	6,8	26	10		
73 et 38	Via 5 Lacs Isère	50	50	5	15	85		
73 et 38	Via 5 Lacs Savoie	15	15	5				
74	Via 5 Lacs Haute-Savoie	50	50	5				
Véloroutes hors MOA Région								
74	Via Rhôna (Anthy – Siez et Nernier – Loisin)	7,9	7,9	0,907	1,58	5,413		
74	Via Rhôna (Loisin Machilly – Saint Cergues – Ville la Grand – Ambilly – Annemasse – Etrembières)	5,98	5,98	1,5	1,196	3,284		
74	Via Rhôna (Archamps – Saint-Julien – Valery)	7,65	7,65	0,878	1,53	5,242		
74	ViaRhôna (Clarafond Arcines - Seyssel) 20 km	5,9	5,9	0,677	1,08	4,143		
07	Via Fluvia - connexion Lac de Vert à ViaRhôna	5,086	5,086	0,584	1,02	3,482		
63	Via Allier - Nord 63 Pont du Château à Saint-Yorre et Sud 63 Authezat à Brassac les Mines - 90 km	19,39	19,39	2,225	3,88	13,285		
38	V63 dans le département de l'Isère	10	10	2	0	8		
38	Amélioration de la V63 du sillon alpin connecté à la via Rhona secteur Grésivaudan	6	6	1	0	5		
43	Via Fluvia – connexion Tracol	2	2	0,23	0,23	1,54		

Opérations valorisées

Département	Intitulé de l'opération	Montant total 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs	Année prévisionnelle convention de financement
42, 69	MobILYSE ferroviaire - Actualisation des études PRO relatives à l'allongement des quais sur la ligne Lyon Ambérieu	0,45	0,225	0,225		2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – REA Renforcement sous-station Meximieux	9,612	9,612			2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – REA Renforcement sous-station de Chasse sur Rhône	2,65	2,65			2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – CFI V4T : accès technicentre	1,84	0,92	0,92		2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – REA Allongement des quais : ligne Saint-Étienne – Part-Dieu (Givors+Rive de Gier)	1,45	0,725	0,725		2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – Renforcement caténaire Firminy Givors	1,659	1,659			2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – PN Vernaison (étude)	0,13	0,05	0,05	0,03	2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – APO-DCE Saint-Étienne – Châteaucreux : modernisation du remisage et des accès ferroviaires (raccordement du nouveau technicentre au RFN)	1,048		1,048		2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – DCE+REA Création sous-station Miribel	8,6	8,6			2024
42, 69	MobILYSE ferroviaire – DCE – REA Création sous station St Etienne Bellevue	8,079	8,079			2024
42, 69	MobILYSE ferroviaire – REA Allongement des quais : ligne Part-Dieu – Ambérieu	10,07	10,07			2024
42, 69	MobILYSE ferroviaire - Technicentre : étude d'impact suite à décision de l'AE	0,715		0,715		2021-2024
42, 69	MobILYSE ferroviaire – Surcoût technicentre	15,566		15,566		2021-2024
42, 69	MobILYSE ferroviaire – Études et réalisation des accès ferroviaires au technicentre	34,8	9,052	25,748		2023
42, 69	MobILYSE ferroviaire – Convention d'adhésion à la ZAC	0,958		0,958		2021-2024
42, 69	MobILYSE ferroviaire – Taxe d'aménagement – part départementale yc taxe archéologique	0,15		0,15		2021-2024
42, 69	MobILYSE routier – Programme de travaux et études DIRCE A47-RN88-A72 A7sud (reprise DR et VR2+)	47	47	-	-	
42, 69	MobILYSE routier – Complément échangeur de la Varizelle (ph travaux)	22,9	11,45	-	11,45	2023
42, 69	MobILYSE routier – Études aménagement Nœud Givors-Ternay-Chasse	2,01	2,01	-	-	2021-2024
42, 69	MobILYSE vélo – AAP continuités cyclables de 2024	4,48	2,24	-	2,24	2024
42, 69	MobILYSE routier – Mise en œuvre PPBE RN88 Saint-Etienne phases 1 & 2	6	4	-	2	2022 et 2024
42, 69	MobILYSE routier – Accompagnement aménagement RD342	9	3	-	6	2020
42, 69	MobILYSE routier – Doublement échangeur 9b A72 – la Gouyonnière	1,5	1	-	0,5	2025
42, 69	MobILYSE routier – Divers études	2,38	1,14	0,02	1,22	2021-2024
38, 69, 73	Accès alpins au tunnel transfrontalier Lyon – Turin (ligne nouvelle) Étude avant-projet détaillée	164	59,1	33	71,9	2024
01, 38, 69	CFAL nord Étude avant-projet détaillée	42	37	0	5	
03, 63	Schéma directeur TET Paris – Clermont-Ferrand – IFTE : première phase de travaux de modernisation : approvisionnement matériel électrique ENEDIS + foncier : CFI REA 1, sans la partie régularité (en l'absence de la part AURA)	17,38	17,38			2023
03, 63	Schéma directeur TET Paris – Clermont-Ferrand – partie régularité : CFI REA 2	10	10			2023
03, 63	Schéma directeur TET Paris – Clermont-Ferrand – troisième phase de travaux de modernisation : partie travaux relèvements de vitesse et IFTE entre Clermont et Moret : CFI REA 3	110,1	73,4	36,7		2024

Opérations valorisées

Département	Intitulé de l'opération	Montant total 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs	Année prévisionnelle convention de financement
03	Ligne Commentry – Gannat Acquisition de données et premières études de régénération	5,28	5,28			2024
03	Ligne Gannat – Saint Germain des Fossés APO-DCE	0,2	0,2			2024
15	Ligne de l'Aubrac (Béziers – Neussargues)	43	39,345		3,655	2023
69	Tram train de l'Ouest Lyonnais – Tassin – Lozanne	8,3	3,355	2,4	2,546	
région	Résorption du bruit ferroviaire	30,64	7,66		22,98	
63	BHNS B et C Clermont-Ferrand	277,298	21,59		255,708	2022
01	Ligne de bus St-Genis-Pouilly – Meyrin	9,229	0,84		8,389	
01	Extension du tramway à Ferney-Voltaire	49,79	4,67		45,12	
73	PEM Moutiers	20,638	1,06	8,094	11,484	2023
69	Amélioration des lignes de bus du SYTRAL	15	1,94		13,06	2022
69	Ligne T 10 Vénissieux – Gerland	295	15,8		279,2	2024
69	Lignes de bus centre est 1 et 2	119,925	2,84		117,085	
69	Augmentation de la capacité des lignes T1 et T2	27,7	3		24,7	2024
69	Ligne T6 nord	175,8	16,97		158,83	2023
69	Ligne T9 Villeurbanne – Vaux-en-Velin	290	33,8		256,2	2024
74	PEM La Roche-sur-Foron	10,538	0,75		9,788	
38	PEM Domène	2,725	0,32		2,405	
38	PEM Brignoud	4	0,54	0,9	2,56	2023
38	PEM Goncelin	4,3	0,47		3,83	
38	PEM Mauvernais	1,53	0,12		1,41	2023
38	Développement Chronobus (aire grenobloise)	17,15	2,11		15,04	2022
38	PEM de l'Île Rose	1,08	0,11		0,97	
74	Aménagement du bus RD 1005 (Thonon-les-Bains)	24,514	2,88		21,634	
42, 69	Chronobus M6+ (Saint-Étienne)	30,045	1,74		28,305	2023
42, 69	PEM La Terrasse (Saint-Étienne)	4,225	0,4		3,825	2023
74	Aménagement de la ligne de bus (Annemasse)	17	1,3		15,7	2023
38, 69	Étoile ferroviaire lyonnaise – Mise à 4 voies entre Saint-Fons et Grenay (jusqu'à DUP)	5,45	participation inscrite au CPER	1,363	participation inscrite au CPER	2024
69	Étoile ferroviaire lyonnaise – Etudes de faisabilité de premiers aménagements de capacité (MOA SNCF Réseau)	7,2	participation inscrite au CPER	1,8	participation inscrite au CPER	2024
69	Étoile ferroviaire lyonnaise – BHNS Lyon-Trévoux – MOA Région	179	9,73	participation inscrite au CPER	-	
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Voie – Études projet et travaux anticipés	14,001	participation inscrite au CPER	4,299	participation inscrite au CPER	2023
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Gare de Sallanches – Études avant-projet	0,325	participation inscrite au CPER	0,1	participation inscrite au CPER	2023
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Gare de Marignier – Études avant-projet	0,275	participation inscrite au CPER	0,084	participation inscrite au CPER	2023

Opérations valorisées

Département	Intitulé de l'opération	Montant total 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs	Année prévisionnelle convention de financement
74	Modernisation de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Arve – Gare de La Roche-sur-Foron – Études avant-projet	0,34	participation inscrite au CPER	0,104	participation inscrite au CPER	2023
07	FMA – Réalisation de la liaison de la Via Ardèche à la vallée du Rhône sur la Voie verte Alba la Romaine – Le Teil	3,618	1,447	0,904	1,266	2023
73	FMA – Projet de piste cyclable du lac d'Aiguebelette – tronçon sud-ouest en connexion avec la gare de Lépin-le-Lac	2,644	0,566	0	2,078	2023
26	FMA - Mise en œuvre du Plan Vélo Intercommunal de Valence Romans Mobilités – Axe Granges-lès-Beaumont Saint-Paul-lès-Romans	3,067	0,656	0	2,411	2023
26	FMA - Mise en œuvre du Plan Vélo Intercommunal de Valence Romans Mobilités – Axe Guilhaud-Granges – Romans-sur-Isère	5,414	1,158	0	4,256	2023
73	FMA - Aménagements cyclables à Saint Jean de Maurienne	2,868	0,554	0	2,314	2023
01	FMA - Rabattement des modes doux en Gare de La Valbonne (Liaisons 3 et 4)	1,515	0,8	0	0,715	2024
07	FMA - Réalisation d'une piste cyclable sur la Via Fluvia le long de l'Avenue de l'Europe à Annonay	0,77	0,3	0,154	0,316	2024
26	FMA - Création d'un aménagement cyclable sécurisé sur le Boulevard Alpes Provence entre le collège de l'Europe et la Maladière à Bourg-de-Péage	0,492	0,18	0	0,312	2024
01	FMA - Réalisation d'un aménagement cyclable sur le boulevard Charles De Gaulle à Bourg-en-Bresse	2,496	0,697	0	1,799	2024
1	FMA – Projet de voie cyclable structurante entre les communes de Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Rémy et Buellas et les raccordant au quartier du PEM de Bourg-en-Bresse	1,303	0,656	0	0,647	2024
38	FMA - Prolongement de la voie verte de la Bourbre jusqu'à la route de Frontonas (RD126) sur les communes de Vaulx-Milieu, Villefontaine et La Verpillière	0,567	0,2	0	0,367	2024
07	FMA - Création d'une voie verte entre la commune de Saint Pons et la commune de Saint Germain	4,441	1,776	1,11	1,554	2024
07	FMA - Aménagement d'une voie douce entre les communes de Saint-Sernin, Saint-Etienne de Fontbellon et Aubenas	1,85	0,868	0,295	0,689	2024
73	FMA - Programme de mise en œuvre et de réalisation du réseau structurant du Schéma directeur cyclable de la Communauté de communes Cœur de Savoie horizon 2030	8,495	4,247	0	4,247	2024
74	FMA - Création d'un itinéraire cyclable entre le centre-ville de Bonneville et le quartier de Tucinge	2,437	0,65	0	1,787	2024
43	FMA - Création d'une piste cyclable entre Monistrol-sur-Loire et Bas-en-Basset	0,529	0,26	0	0,269	2024
69	FMA - Voie verte de la Ponchonnière à Savigny	0,53	0,382	0	0,148	2024
69	FMA - Itinéraire vélo sécurisé reliant la voie verte du Beaujolais au pôle gare de Belleville-en-Beaujolais	0,401	0,15	0	0,251	2024
73	FMA - Création d'une piste cyclable entre la passerelle du Morel et les thermes de la Léchère	0,686	0,33	0	0,356	2024
38	FMA - Création d'une passerelle de franchissement de la Bourbre	0,233	0,1	0	0,133	2024
69	FMA - Création d'un itinéraire « voie douce » pour la branche Sud du schéma directeur cyclable de la CCVL	0,756	0,1	0	0,656	2024
26	FMA - Création d'un itinéraire sécurisé entre Crest et Aouste-sur-Sye	0,63	0,25	0	0,38	2024

Opérations valorisées

Département	Intitulé de l'opération	Montant total 2023 - 2027, tous cofinanceurs (M€)	Part prévisionnelle État 2023 - 2027 (M€)	Part prévisionnelle Région (M€)	Part prévisionnelle autres financeurs	Année prévisionnelle convention de financement
73	FMA - Aménagement d'une voie verte entre la Belle Via et la commune de Grignon le long de la route départementale n°64	0,468	0,18	0	0,288	2024
74	FMA - Aménagements en faveur des mobilités actives et de l'apaisement du centre-village (Chênex)	1,025	0,18	0,1	0,745	2024
74	FMA - Aménagement d'une voie verte Route d'Hermance – Tranche 3 – Lagraie / Hermance	1,45	0,596	0,1	0,754	2024
69	FMA - Création d'une voie verte entre les communes de Joux et de Tarare	0,959	0,28	0	0,679	2024
74	FMA - Aménagement d'un itinéraire cyclable sur la commune de Fillinges	2,877	0,572	0	2,305	2024
74	FMA - Aménagement d'une voie verte entre Alby-sur-Chéran et Saint-Félix	1,662	0,6	0	1,062	2024
42	FMA - Aménagement d'un itinéraire sécurisé en mode doux Route de Vivans	0,718	0,1	0	0,618	2024
03	FMA - Aménagement des abords de l'avenue du 8 mai 1945 et de la rue de Bellevue en pistes cyclables	0,504	0,3	0	0,204	2024
42	FMA - Aménagement d'une voie verte à Boisset-lès-Montrond, reliant le hameau de Cerizet au centre-bourg de la commune	0,387	0,15	0	0,237	2024
42	FMA - Mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable de Loire Forez Agglomération	2,763	1,306	0	1,456	2024
38	FMA - Aménagement des modes doux de l'Écoquartier les Rives du Bréda	0,489	0,18	0	0,309	2024
69	FMA - Création d'une voie à mobilités douces - Commune de Porte des Pierres Dorées	1,02	0,15	0	0,87	2024
74	FMA - Création d'une voie verte rue Dominique Cancellieri	0,689	0,2	0	0,489	2024
42	FMA - Création d'un passage modes actifs de l'échangeur n°8 de l'A72 à Andrézieux-Bouthéon et de la RM1082 avenue Hélène Boucher	3,977	1	0	2,977	2024
38	FMA - Liaison cyclable entre le village et la gare sur la commune de Saint-Hilaire-du-Rosier	0,343	0,1	0	0,243	2024
03	FMA - Création d'une piste cyclable sécurisée sur toute la traversée de Saint-Yorre le long de la Départementale RD 906e	0,722	0,391	0,179	0,153	2024
73	FMA - Création d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre Termignon et Sollières	0,476	0,24	0	0,236	2024
43	FMA - Liaison Le-Puy-en-Velay/Vals-près-Le Puy/zone de Chirel et connexion avec l'itinéraire cyclable du Dolaizon	0,397	0,12	0,14	0,137	2024
38	FMA - Réalisation d'un piste cyclable et d'espaces piétons dans le cadre de l'aménagement du cours Marc Antoine Brillier à Vienne	5,944	1,25	0	4,694	2024
74	Ascenseur valléen de Saint-Gervais-les-Bains	45	0	9	36	2024
03	Via Allier, tronçon Billy – Bressolles (entre Vichy et Moulins) dont passage souterrain RD 2009	10,6	0	6,36	4,24	2023
03	Eurovélo 6 bis DOMPIERRE sur Besbre Digoin	0,6	0	0,3	0,3	2023
03	V87: Montluçon - Evaux-les-Bains	3	0	1,2	1,2	2023
03	Véloroutes voies vertes en Forêt de Tronçais	2,5	0	1,25	1,25	2023
03	Création d'une nouvel accès au Pont de Fer	0,833	0	0,4	0,2	2023
03	Développement des itinéraires cyclables sur le territoire de Vichy Communauté	3,525	0	0,7	1,058	2023
07	Travaux de la gare du Teil	2,35	0	2,35	0	2024